

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DU CANAL DE CARPENTRAS



## Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 22/04/2024

N° DELIBERATION : 2024-25

OBJET : Demande d'autorisation d'occupation du domaine public  
M. DARDEN Eric commune de Jonquières

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	19
	Nombre de suffrages exprimés	19
VOTE	Pour	19
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Frédéric FRIZET, André ROUX, Daniel LEYDIER, Guillaume VANDERSTEEN, Franck REY, Sébastien CLAUDEL, Guillaume GRETER, Olivier JACQUET, Michel BRES, Rémy SALIGNON, Brigitte TRAMIER, Thierry USSEGLIO (Syndics).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Marie Hélène ARGENCE à M. André BERNARD  
M. Michel GONTIER à M. Guillaume GRETER  
M. Jean Marc LONG à M. Frédéric MAILLET  
M. Jérôme ROUCH à M. André ROUX

Absents Excusés : M. Michel RECORDIER, Clément LAUZIER, Stéphane POINT (Syndics).

Le Président indique que l'ASA a reçu une demande d'occupation du domaine public du canal de Monsieur DARDEN Eric sur la commune de Jonquières :

- Objet : Construction d'un pont sur la filiole N° 6

Le Président fait lecture du projet d'autorisation et en propose l'adoption.

Le conseil syndical  
Après en avoir délibéré  
Décide

- d'émettre un avis favorable à la demande d'occupation du domaine public de l'ASA présentée sous réserve du respect des conditions d'autorisation spécifiques décrites précisément dans la convention d'occupation du domaine public.
- de donner tous pouvoirs à son Président pour signer cette autorisation d'occupation du domaine public sur les bases exposées.

Pour copie conforme  
Le Président du Syndicat

ASSOCIATION SYNDICALE  
DU CANAL DE CARPENTRAS  
Le Président

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.